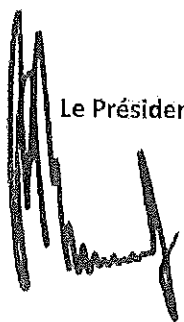



Je vous rappelle que la réussite à l'examen professionnel est une condition à remplir pour bénéficier de l'avancement de grade, mais ne suffit pas pour être nommé.e.

Aussi, je vous conseille de vous rapprocher du service en charge des ressources humaines de la collectivité qui vous emploie.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

7 rue Condorcet CS 70007 • 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1 • 04 73 28 59 80 • accueil@cdg63.fr
Permanences physique et téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.